

---

## **IDH ET PERFORMANCE COMPARATIVE DE L'ÉCONOMIE BURKINABÈ DANS LA CEDEAO : REFLEXIONS THEORIQUES ET IMPLICATIONS EMPIRIQUES**

Gountiéni D. LANKOANDE<sup>1</sup>

**Résumé** : Depuis l'adoption de la constitution de 1991, le Burkina Faso, connaît une certaine stabilité sociopolitique. Cette stabilité ajoutée aux efforts consentis pour l'assainissement du climat des affaires a permis au pays de réaliser des performances appréciables. Le flux moyen annuel des IDE qui était de 7 millions \$US en 1989 est passé à 35 millions \$US en 2004. Dans le domaine social, de 1998 à 2005, le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté a diminué d'environ 8 points et le taux d'achèvement du primaire s'est amélioré de 5 points. Mais malgré ces performances reconnues, le Burkina Faso reste presque invariablement classé parmi les derniers pays du monde selon l'IDH du PNUD.

Comment expliquer donc ce rang ? Les indicateurs utilisés rendent-ils réellement compte de la réalité de nos pays ? L'étude a eu pour principal objet de procéder à une analyse critique de l'IDH et d'élaborer un indicateur qui se veut plus complet et à même de mieux traduire la position des pays comparés.

Par rapport à la position du Burkina Faso dans la sous-région, plusieurs aspects ont été analysés de manière détaillée : la stabilité politique, le respect des règles du marché, le respect des contrats légaux et l'efficacité du gouvernement. Certains résultats ont pu être dégagés, mais dans l'ensemble, ce qu'il faut retenir c'est l'amélioration relative de la position de l'économie burkinabè qui passe du 12<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> rang au niveau de la CEDEAO avec les modifications introduites.

**Mots clés** : *Développement, Développement humain, Indicateur, IDH, performances socioéconomiques, Burkina Faso, CEDEAO,*

---

<sup>1</sup> Enseignant - Chercheur, UFR Sciences Economiques et Gestion, Université de Koudougou. Burkina Faso. Coordonnateur de la recherche du CEDRES. Email : [damien.lankoande@gmail.com](mailto:damien.lankoande@gmail.com)

## Introduction

Contrairement à la plupart des pays d'Afrique de l'ouest marqués ces dernières années par des crises politiques et sociales relativement profondes, le Burkina Faso, connaît une certaine stabilité sociopolitique notable depuis 1991 avec l'adoption de la constitution. Dans ce contexte favorable, le pays a initié au début des années 1990 d'importantes réformes économiques dans l'optique d'asseoir les conditions d'une économie plus performante basées notamment sur la promotion du secteur privé.

Ces réformes, pour l'essentiel, se résument à la libéralisation du commerce et des prix, la privatisation des entreprises à capitaux publics et la révision du dispositif législatif et réglementaire des affaires. Au nombre de la concrétisation de ces réformes, on peut citer l'adoption d'un nouveau code des marchés publics, une réforme fiscale-douanière favorable au commerce et dans le cadre de l'union douanière de l'UEMOA, la réforme du système financier et surtout de nouveaux codes des investissements et miniers plus attractifs<sup>2</sup>. Ce contexte favorable, ajouté aux efforts consentis pour l'assainissement du climat des affaires a permis à l'économie burkinabè d'attirer davantage d'investissements directs étrangers (IDE).

Le flux moyen annuel des IDE qui était de 7 millions de dollars américains entre 1989 et 1994, de 12,5 millions de dollars américain entre 1995 et 2000 (CNUCED, world Investment report 2001), a été estimé à 35 millions de dollars en 2004 (OCDE, 2005). Par ailleurs, le pays a accédé aux ressources PPTE<sup>3</sup> en guise de reconnaissance de sa relative bonne gestion macroéconomique. En tant que PMA (Pays les moins avancés), le Burkina Faso bénéficie de flux importants d'aide au développement. A titre d'exemple, le flux net d'aide au développement reçu par le Burkina Faso est passée de 218 256 à 333 001 millions de dollars US entre 2000 à 2004 ; soit un accroissement de plus de 50%. La combinaison de tous ces facteurs a permis à l'économie burkinabè d'atteindre un taux de croissance moyen de 5% entre 1994 et 2006 ; taux situé parmi les plus élevés de l'Afrique subsaharienne.

Au-delà du champ économique, des progrès significatifs sont à relever dans le domaine social. De 1998 à 2005, le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté a diminué d'environ 8 points (passant de 54,6% à 46,4% ; Nations Unies, 2007<sup>4</sup>). Quant au taux d'achèvement du primaire, il s'est amélioré de 5 points. Durant la même période, le taux de scolarisation est passé 35,2% à 40,5%. Dans le domaine sanitaire, les mêmes constats peuvent être faits malgré certaines difficultés. Paradoxalement, malgré ces performances socioéconomiques non négligeables, le Burkina Faso reste classé parmi les

---

<sup>2</sup> Le code des investissements prévoit six régimes privilégiés et un régime particulier pour les entreprises d'exportation ; ces régimes accordent aux bénéficiaires, des exonérations de droits de douane sur les équipements, une exonération sur la fiscalité intérieure appliquée sur les équipements fabriqués localement et une réduction de tout ou partie des impôts et taxes.

<sup>3</sup> Les critères d'éligibilité à l'initiative PPTE, portent essentiellement sur : le volume de la dette par rapport aux exportations, la réussite d'un programme économique soutenu par le FMI et la Banque Mondiale, le niveau de revenu par habitant (qui doit être inférieur à 785 US\$ par habitant) ainsi que sur la rédaction d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

<sup>4</sup> [www.unstats.org](http://www.unstats.org)

derniers pays du monde si l'on considère l'indice de développement humain (IDH) publié dans les différents rapports du PNUD.

Ces rapports qui classent chaque année les pays d'Afrique en queue de peloton a fait l'objet de nombreuses critiques et de vives réactions exprimées par les pays comme le Maroc (2005) et le Mali (2006), le Burkina Faso (2006). Ces positions semblent bien confirmer les réflexions de la littérature dans laquelle une bonne partie des analyses estime que l'IDH ne reflète pas la réalité des progrès dans les pays évalués. Ce contexte pose un certain nombre de questionnements auxquels s'intéresse le présent travail.

Comment expliquer, dans le temps, cette quasi-stationnarité du classement de l'économie burkinabè ? Les pays progressent-ils au même rythme pour que chacun conserve son rang dans le classement ? Quel est l'effet de la prise en compte de certaines variables du progrès socioéconomique sur la stationnarité apparente à laquelle a abouti l'IDH ?

La nécessité de répondre à ces interrogations relève surtout d'un intérêt scientifique pour une question qui alimente tous les débats portant sur l'évaluation des performances d'une économie.

Dans ce travail, il s'agit spécifiquement pour nous de simuler la position du Burkina Faso comparativement aux autres pays de la CEDEAO grâce à une modulation de l'IDH du PNUD. Pour ce faire, l'étude procède d'abord par analyse critique. Ces analyses se fondent essentiellement sur les travaux de recherche réalisés dans le domaine au niveau mondial, régional, sous régional et au Burkina Faso. Les documents et les données nécessaires ont été collectés auprès des institutions spécialisées telles que la Banque Mondiale, le FMI, le PNUD, l'OCDE, la CEDEAO, l'UEMOA<sup>5</sup> etc.

Au Burkina Faso et au Mali par exemple, 2006 a été l'année qui a soulevé les plus vives réactions et critiques vis-à-vis de l'IDH et des résultats auxquels il a abouti. Dans l'optique donc de cerner un peu mieux la portée des débats, notre choix s'est porté délibérément sur 2006 comme référence.

## **I. De l'évaluation de l'état d'une nation : le capital social**

Dans l'optique de définir un cadre d'analyse approprié en essayant d'aller au-delà des limites habituelles, l'étude se propose de faire le point des réflexions relatives au sujet. Toutefois, prétendre à une revue exhaustive des écrits relèverait de la gageure. Ici, il s'agit surtout donc d'un effort de synthèse des principales réflexions qui ont marqué les débats par leur notoriété scientifique.

### **1.1. Le capital social : une problématique idéologiquement bien située ?**

Dans la plupart des approches sur l'évaluation de performance, reste presque toujours une question : de quelle légitimité peut-on se réclamer pour porter des jugements de

---

<sup>5</sup> [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org) ; [www.undp.org](http://www.undp.org) ; [www.bceao.int](http://www.bceao.int) ; [www.cilss.bf](http://www.cilss.bf) ; [www.ocde.org](http://www.ocde.org) ; [www.uemoa.int](http://www.uemoa.int).

valeur sur les modes de vie des gens ? N'est-on pas là un domaine éminemment subjectif ? Plus généralement, comment apprécier la valeur relative des différents types de connexions sociales (dont la diversité ne se limite pas à l'opposition classique entre *bonds*, « liens forts » et *bridges*, « liens faibles ») ?

Pour Putnam (1995), la réponse ne peut être qu'empirique et elle implique un retour au bien-être individuel : le « bon » capital social est celui qui a les effets les plus positifs sur la criminalité, la santé, le niveau d'éducation. Mais, on peut avoir des doutes sur le fait que de tels critères suffisent à légitimer des jugements sur la valeur comparée de diverses formes de vie sociale (que l'on pense à une réalité aussi chargée de valeur que la pratique religieuse). Comme le font remarquer certaines critiques de Putnam, on peut en effet concevoir qu'une société accorde une valeur suffisante à l'autonomie de l'individu pour accepter de payer les coûts induits par la dissolution des liens sociaux.

Derrière les analyses de Putnam (1995), il n'est pas difficile de lire des inquiétudes axées sur l'évolution de la société américaine, nourries par des valeurs "tocquevilliennes"<sup>6</sup> d'ailleurs clairement assumées. Il convient cependant de souligner l'intérêt pragmatique des économistes pour le Capital social. Si des organismes tels que la Banque Mondiale et l'OCDE consacrent d'importants efforts à l'étude et à la mesure du capital social, c'est que celui-ci apparaît de plus en plus comme une composante de la "richesse des nations" dont il est difficile de faire abstraction lorsqu'on veut comprendre les processus de développement économique.

Le problème est alors que les économistes sont tentés d'élargir la notion de Putnam (1995), au risque de lui faire perdre de sa spécificité et de son intelligibilité. Cela n'empêche pas certaines analyses d'aller plus loin pour considérer une bonne part de ce que l'on désigne par ailleurs sous le terme de "gouvernance" : la solidité des institutions et la confiance qu'elles inspirent aux citoyens. Dans ce contexte, Le capital social risque alors d'apparaître comme une notion "attrape tout" susceptible d'englober tous les aspects de la vie sociale. Il n'en demeure pas moins que la notion de capital social présente l'indéniable intérêt pratique de fournir un terrain et un langage commun aux économistes, sociologues et anthropologues pour l'analyse des processus de développement.

## 1.2. L'impossibilité de dissocier les évaluations de leurs bases sociales

Même lorsqu'elle se veut objective et qu'elle s'appuie sur des faits irréfutables, toute évaluation de l'état d'une société est plus ou moins située. La position de Sen (1999) à cet égard est originale et mérite quelques commentaires dans la mesure où elle conduit à des conclusions importantes pour une réflexion sur le rôle des indicateurs sociaux. Les arguments développés dans "sa leçon Nobel" illustrent la manière très particulière dont il articule les registres normatif et cognitif : pour Sen (1999), on ne peut sortir de l'impasse qui semble découler du théorème d'Arrow (l'impossibilité du choix social) qu'au prix d'un «élargissement de la base informationnelle» des préférences individuelles.

---

<sup>6</sup> Principes d'égalité, de liberté, d'individualisme

L'expression peut surprendre, dans la mesure où la suite du propos suggère plutôt l'adjonction de critères éthiques relatifs à la pauvreté, l'inégalité, l'oppression des femmes, la liberté, etc. Or, du point de vue de Sen, la prise en compte de tels éléments comme critères de jugement résulte directement de leur prise en compte comme informations pertinentes. Si nous savons, par exemple, avec quelle intensité des hommes désirent ou rejettent telle ou telle situation, nous sommes plus ou moins obligés d'en tenir compte. Sen refuse très explicitement de séparer les activités de jugement des activités de connaissance. Il s'apparente ainsi à l'un des courants les plus importants de la philosophie contemporaine dont l'un des thèmes majeurs est la remise en cause de l'opposition traditionnelle entre l'objectivité des faits et la subjectivité des valeurs.

C'est parce qu'ils constituent solidairement notre monde commun que les faits et les valeurs peuvent être appréhendés avec une certaine objectivité. Accepter de faire entrer de nouveaux éléments d'information dans nos représentations c'est, déjà, se préparer à juger différemment (Sen). Conception dans laquelle s'inscrit la présente analyse qui y trouve dans la même logique toute sa justification.

### **1.3. Sciences sociales, jugements de valeur et sens commun**

Sen lui-même s'est expliqué à plusieurs reprises sur sa conception de l'économie comme «science morale». Sa posture, qu'il qualifie lui-même d'«objectivité positionnelle» revient à considérer que l'on observe toujours la société d'un certain point de vue, en fonction de son histoire, de ses attaches, de sa position sociale et de ses orientations intellectuelles. Il n'y a pas de «point de vue de Sirius»<sup>7</sup> en sciences sociales et les critères de jugement que l'on privilégie ont toujours une histoire, mais cela ne doit pas empêcher de faire preuve de cohérence dans le raisonnement, de rigueur dans l'établissement des faits et de lucidité quant à l'influence de son propre positionnement. Cette posture implique une reconnaissance de la pluralité des points de vue légitimes. Mais il y a plus : les points de vue individuels interfèrent et se construisent les uns par les autres. La capacité de comprendre et de juger d'une situation sociale n'est pas donnée d'emblée aux individus : elle résulte de l'expérience concrète de leurs interdépendances au sein de la société.

Dans cette perspective, le débat public est essentiel pour la formation des préférences individuelles. Il reste à préciser ce que peut-être la tâche du chercheur en sciences sociales dans cette conception «constructiviste» de l'évaluation du bien-être social.

Renonçant à l'ambition démesurée de découvrir une vérité sur le bien-être ignorée du simple citoyen, il lui reste à expliciter et clarifier les jugements du sens commun pour les rendre plus cohérents. Telle est d'ailleurs la posture de Michael Walzer (1997) lorsqu'il se réclame d'une «manière de faire de la philosophie» qui «consiste à interpréter pour ses concitoyens le monde des significations que nous avons en commun». Concluons, en précisant la place de ce détour philosophique dans une réflexion sur les indicateurs sociaux. Il vise à renforcer la crédibilité de trois affirmations que l'on pourrait tout aussi bien considérer comme évidentes :

---

<sup>7</sup> Point de vue tranché clair, indépendant de tout contexte

- premièrement, il n'y a pas de « théorie du bien-être » qui permette de faire l'économie de jugements de valeurs nécessairement « situés » sur le caractère plus ou moins souhaitable de tel ou tel état de la société ;
- deuxièmement, nos jugements sur la société dépendent de la « base informationnelle » à partir de laquelle ils s'exercent (et réciproquement) ;
- troisièmement, choisir et hiérarchiser les aspects de la réalité sociale qu'il importe de connaître et de faire connaître doit être considéré comme un acte de jugement à part entière, ce qui veut dire qu'il doit s'effectuer *collectivement* et dans un *cadre institutionnel approprié*. Ce qui est loin d'être le cas pour les choix opérés dans la conception de l'IDH.

Quoi que difficile à saisir, comme le montrent les développements théoriques, le progrès socioéconomique s'accompagne d'un certain nombre d'indices : autosuffisance alimentaire, tertiarisation, urbanisation. Considéré plus négativement, le développement se traduit par une inégalité croissante et des charges récurrentes et financières de plus en plus lourdes.

En réalité, le lecteur assidu du rapport sur le développement de la Banque Mondiale sera bien en peine de vérifier l'application effective des canons de cette institution. Sur les fondamentaux du développement, il manque une évaluation "externe" des offreurs de développement. Cette évaluation sera facilitée si, malgré la construction d'indices pertinents, l'on ne croule pas sous les catalogues d'indicateurs, d'où l'intérêt de l'utilisation d'indicateurs synthétiques. Cet intérêt vaut également pour les théories et indicateurs de mesure de performance économique au regard de la littérature qui leur est consacrée dans le passé et aujourd'hui. C'est dans cette optique que l'IDH a été conçu, malheureusement avec des faiblesses importantes eu égard au champ du concept de développement dont il se veut être la mesure.

## II. L'IDH comme mesure du développement humain : des faiblesses réelles

Dès les années 50, l'économiste Jan Tinbergen, un des pères de la politique économique, s'était proposé de calculer un bonheur national brut, en soustrayant les nuisances produites par l'activité économique du produit national brut. Ce n'est donc pas d'hier que les experts tâtonnent pour trouver une façon d'évaluer le niveau et l'évolution du bien-être dans nos sociétés. Cependant, les nouvelles formes de mesure de la richesse se sont véritablement imposées au niveau international dans les années 1990.

Dans cette dynamique, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a créé un indicateur (l'IDH) fondé sur les travaux de l'économiste Sen (2000). L'IDH est construit à partir de trois critères dont on fait, en définitive, la moyenne : la longévité, définie par l'espérance de vie ; le niveau d'instruction, mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et le nombre d'années d'études, condition de l'autonomie des individus et donc de leur dignité ; et, enfin, le revenu réel par tête en parité de pouvoir d'achat, c'est-à-dire pondéré par le coût de la vie, qui indique le pouvoir d'achat moyen. Mais, malgré les progrès notables, l'indicateur de développement humain (IDH) répond aux mêmes critiques dont faisait l'objet la mesure du développement par le PIB par

habitant uniquement, lequel réduisait le développement à la seule accumulation de richesses matérielles.

D'abord, la production de richesses n'est pas une fin en soi ; elle n'a de sens que si elle est mise au service de la société. Le développement a une double dimension : il est humain et "soutenable" : - L'homme est le point de vue prédominant, non seulement dans les objectifs, mais aussi dans la méthode. De plus, l'"humain" ne se réduit pas à la construction d'un indice global et composite. Ce concept implique une remise en cause d'une attitude purement macroéconomique pour un "développement soutenable" traduit par "sustainable growth" et s'identifie à la préservation de l'environnement humain et physique. Enfin, l'histoire du développement même se réfère à une norme extérieure qui est l'état économique et social du pays, du groupe de pays ou de la région considéré comme le plus développé. Par conséquent, sa mesure contient forcément des biais car autant il est difficile de comparer le bien être de deux individus différents autant la difficulté est énorme pour comparer les niveaux de développement des pays.

Toutes les sociétés se développent à leur rythme et une société ne peut être jugée comme sous-développée que par rapport à la norme<sup>8</sup> des pays considérés comme développés. C'est sans doute face cette complexité de la question et certainement par souci de simplification que les économistes ont d'abord évalué le bien être au moyen du PIB par habitant et ses dérivés.

Mais on se rendra vite compte qu'il présentait des insuffisances importantes. Non seulement sa mesure est problématique mais il rend aussi peu compte du niveau de bien-être des populations. Il est en réalité un bon indicateur de la productivité économique, mais il ne rend pas lui-même compte du niveau de bien-être de la population ou du degré de réussite d'un pays en matière de développement. Il ne montre pas dans quelle mesure le revenu d'un pays est réparti de manière équitable ou non entre ses habitants. Par ailleurs, il ne reflète pas les atteintes causées à l'environnement et aux ressources naturelles par les processus de production, et ne tient pas compte du travail non rémunéré qui peut être effectué au sein des ménages ou des communautés, ni de la production à mettre au compte de l'économie souterraine.

Pour mieux prendre en compte toutes les dimensions du bien-être, les insuffisances cet indicateur de type quantitatif à mesurer le niveau du développement a naturellement conduit à la conception de nouveaux indicateurs. Malheureusement, ces indicateurs, le plus souvent composites, présentent d'énormes problèmes de cohérence et ont du mal à supplanter le PIB et le Revenu comme mesure essentielle du bien-être des populations.

La corrélation entre les différentes variables qui composent les indicateurs n'est pas nulle. Si l'on considère l'IDH, le niveau d'éducation n'a-t-il pas d'impact sur le niveau de santé ? L'individu instruit a-t-il les mêmes comportements que celui non instruit ? Le niveau de richesse n'a-t-il pas d'influence sur le niveau d'instruction ? Scolariser les enfants suppose au préalable disposer d'infrastructures scolaires et de quoi payer les enseignants. Comment y parvenir sans les ressources nécessaires ? Il n'est pas dit non plus que le

---

<sup>8</sup> En général, un pays est "riche" lorsqu'il dépasse les 20 000 dollars US de PIB par an et par habitant.

niveau d'éducation est sans conséquence sur la croissance, sur la création de richesse ; le rôle du capital humain dans le processus du développement est aujourd'hui reconnu de tous. Une véritable question qui peut se poser directement est celle de la détermination des bases et principes des pondérations des différentes variables de l'indice composite.

La critique peut être poussée jusqu'au niveau même de la portée des informations additionnelles qu'offre l'IDH par rapport au PIB du fait de la forte corrélation entre le produit brut et la valeur de l'IDH des pays (Mc. Gillivray, 1991). Pour certains, de manière générale, les indicateurs composites, à l'image de l'IDH demeurent très restrictifs dans la mesure où ils excluent les mesures de santé environnementale, de crime etc. (Saith et Harris-Wite, 1999). Bien sûr, les tentatives pour prendre en compte cette dernière critique sont en cours avec le concept du développement durable. Mais, l'absence d'indicateur synthétique en la matière revalorise la critique. Et, c'est précisément sous cet angle que le présent article entend apporter sa contribution à la réflexion.

Dans le domaine social ou environnemental, aucune information ne présente le même caractère de bilan global d'une situation que le taux de croissance du PNB. Et les efforts faits pour quantifier ces domaines se heurtent à deux types de difficultés : les objectifs des politiques sociales ou environnementales sont multiples, souvent peu liés entre eux. Il est donc difficile de les intégrer en un modèle d'action unique, comme pouvait l'être le modèle keynésien. Les quantifications sont souvent impossibles ou relèvent de conventions sur lesquelles n'existe pas de consensus. Le fait de quantifier d'une certaine façon est déjà un choix social.

Au fond, que représente donc la valeur de l'IDH pour un pays à part qu'il sert de comparaison ? Cette valeur est forcément comprise entre 0 et 1 ; cela signifie-t-il qu'un IDH de 1 correspond à une situation où tout le monde est heureux dans le pays concerné ? Il en résulte qu'il est quasiment impossible de justifier le choix d'un système d'indicateurs sociaux ou environnementaux sur une construction conceptuelle aussi stable et universelle que celle qui fonde les indicateurs économiques.

Pour mieux représenter la réalité, en plus des aspects économiques et environnementaux, la conceptualisation d'un indicateur devrait prendre en compte d'autres éléments fondamentaux tels que la nature du régime, la paix sociale, la bonne gouvernance, la sécurité etc. de manière à représenter au mieux la palette de choix qui se pose aux agents économiques.

Par ailleurs, certaines composantes de l'IDH tel que le niveau de savoir et de connaissance résumé dans l'éducation semblent avoir été mal appréhendé. Le taux d'alphabétisation et de scolarisation sont sensés mesurer le niveau du savoir et la connaissance. Or, le fait d'aller à l'école et de savoir lire et écrire ne procure pas forcément du savoir ou de la connaissance bien qu'il soit le chemin le plus formel et le plus structuré possible. Cela laisse supposer, en outre, qu'avant la colonisation, l'Afrique et de façon générale les pays sous-développés n'avaient ni la connaissance ni le savoir. Pourtant, les pyramides ont bien été construites par des noirs et aujourd'hui la médecine moderne exploite sans droit de propriété les plantes médicinales découvertes par des africains qui n'ont jamais été à l'école classique. C'est dire à quel point les considérations sont approximatives et nécessitent d'être approfondies.



De plus, le PIB/tête ou l'espérance de vie qui mesure la santé/longévité sont en fait des résultats ; si on dispose de capacités et de moyens d'utiliser ces résultats, la finalité serait un accroissement du revenu. Si on jouit d'une bonne santé, le résultat doit être de bénéficier d'une longue vie. Si on continue la même logique, on dira que quand on dispose de connaissance et de savoir, on doit aller à l'école pour apprendre à lire et à écrire ; ce qui paraît tout à fait aberrant.

Mais, au regard des besoins de politiques économiques, d'évaluation en termes de marche et de comparaisons internationales, disposer d'indicateur est capital. L'approfondissement de la réflexion, afin d'affiner les indicateurs visant la mesure du développement comme l'IDH, s'impose donc comme une donnée incontournable. Objectif ultime pour lequel notre travail tente de tracer une piste de solution.

### **III. Essai sur un indice synthétique : l'Indice de Développement Durable (IDD)**

Par rapport au titre, l'objectif ultime n'est pas une analyse de la position du BF. Les conclusions qui en sortiront ne sont que des implications, notre objectif ici est de construire un indice à base plus large comme le souligne Sen (1999). Avant de s'engager dans d'autres voies plus profondes comme l'exige la complexité du sujet, dans cette première tentative, notre apport consiste à corriger l'IDH pour tenir compte de l'essentiel des critiques qui lui sont faites et à intégrer d'autres aspects tels que l'environnement et le capital social en plus de l'économique, de l'éducation et la santé afin d'étudier les implications d'un élargissement des bases de mesure.

- **L'économique**

Dans les analyses sur le progrès dans le monde, l'économique a souvent pris le pas sur tous les autres aspects du développement. C'est ainsi que le destin politique, social et militaire des nations est généralement lié à leurs succès et performance macroéconomiques. Des pays comme le Japon qui s'est développé rapidement en conquérant des parts de marché à l'exportation pour ses produits, jouissent d'un pouvoir accru et d'un niveau de vie plus élevé (Paul A. Samuelson et al, 1995). Aujourd'hui, la Norvège, l'Islande et la Suède sont classées selon l'IDH avant les Etats-Unis et la France. Mais, quel est le poids de ces pays dans les grandes décisions internationales. Mieux, l'immigration est plus forte aux Etats-Unis et en France que dans ces pays censés avoir un niveau de développement plus avancé. Pourquoi les migrants préfèrent-ils les pays à fort revenu aux pays les plus humainement développés ?

Du point de vue microéconomique ou individuel, cela se manifeste par le fait qu'aujourd'hui le riche peut pratiquement faire et défaire la vie autour de lui. C'est dire la place qu'il convient d'accorder à l'économique dans l'appréciation du bien être des individus et des communautés surtout qu'un indicateur est censé mesurer un état et non ce que l'on voudrait qu'il soit. A ce niveau, il n'y a pas d'ambiguïté.

Mais, pour tenir compte de l'économique dans l'IDH, il est fait une supposition implicite bien grotesque : le revenu est également réparti entre l'ensemble de la population ;

ce qui n'est pas le cas aujourd'hui surtout dans les pays en développement où la richesse nationale est détenue par la minorité. Aussi, il est indiqué que le revenu tel que pris en compte dans l'IDH soit corrigé des inégalités dans la répartition.

Cela n'est pas toujours suffisant pour rendre réellement compte du niveau de richesse matérielle des nations. En effet, le monde scientifique s'accorde à dire que la comptabilité nationale sous-estime la richesse des nations du fait qu'elle ne prend en compte que la partie de l'économie susceptible de marchandisation. Les pays dont l'économie est la moins monétarisée sont, à ce titre, pénalisés dans l'estimation de leur richesse. Pour tenir compte de cette insuffisance de la comptabilité nationale, il est justifié d'ajouter à la valeur du PIB corrigé des inégalités, le terme  $(1 - k)$  PIB avec  $k$  le degré de monétarisation de l'économie du pays. En l'absence de données disponibles sur  $k$ , il pourrait être approximé par le taux de bancarisation du fait que celui-ci offre également une idée sur la monétisation de l'économie.

Dans l'IDH, la pondération égalitaire des différents indices reflète l'idée selon laquelle les trois dimensions prises en compte dans son élaboration sont égales en termes d'importance. Toutefois, il est malgré tout juste de reconnaître que l'économie conditionne pour beaucoup les autres aspects (sociaux, environnementaux) du développement. En effet, la santé, l'éducation, la préservation des ressources naturelles ont un coût. Comment supporter ce coût sans ressources matérielles. Supposons par exemple que les infrastructures sanitaires soient disponibles, cela apporte-il quelque chose au malade incapable d'honorer ses ordonnances surtout dans les pays en développement ? Par conséquent, une pondération plus importante de cette composante est justifiée.

- **L'environnement ou la durabilité du développement**

La notion de la durabilité du développement – satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs - doit être un élément essentiel dans la mesure du développement. Au regard de l'objet de la mesure, l'IDH doit intégrer, non pas le niveau de dégradation ou de protection de l'environnement. La considération du niveau des efforts faits pour sa régénérescence nous paraît d'un sens plus pertinent et plus important.

La nature est une ressource qu'il faut bien utiliser pour le développement et la satisfaction des besoins de l'homme. Les pays développés aujourd'hui dans leur processus d'expansion économique n'ont pas eu d'égard pour l'environnement et actuellement, le monde entier subit les effets de cette utilisation excessive et peu responsable des ressources naturelles. Peut-on imaginer un développement sans recours à ces ressources naturelles ?

Dans cette logique, le niveau de la rationalité et de la responsabilité dans l'exploitation de l'environnement est une composante capitale du développement durable. D'ailleurs, en considérant véritablement le concept de développement durable, la non prise en compte de cette variable dans l'IDH est incompréhensible. Pour corriger cette limite, la nouvelle variable intégrée dans l'IDH est le niveau des investissements réalisés pour régénérer l'environnement noté ici Di.

- **La bonne gouvernance**

La bonne gouvernance est un facteur essentiel pour la construction et la préservation de la paix et la cohésion sociales. Elle permet, de ce fait, de créer un environnement favorable au développement économique et social et constitue un aspect important pour le bien être présent et futur des communautés. Les viols, les violences sociales, fruits de déficit social, sont en partie le corollaire d'une mauvaise gouvernance politique et économique. Par conséquent, il est logique que la bonne gouvernance soit prise en compte dans la mesure du niveau de développement des nations.

Les indices de santé et d'éducation restant inchangés, le nouvel IDH, **IDH<sub>c</sub>** est composé alors de la manière suivante :

Tableau n°1. Composantes de l'IDH corrigé

Variables	Pondération
Indice de PIB corrigé des inégalités et des sous-estimations	2/6
Indice d'espérance de vie ( <i>I<sub>ev</sub></i> )	1/6
Indice de niveau d'éducation ( <i>I<sub>duc</sub></i> )	1/6
Indice de Bonne gouvernance ( <i>I<sub>Bg</sub></i> )	1/6
Indice de dépenses pour la restauration de l'environnement ( <i>I<sub>di</sub></i> )	1/6

*Source* : Auteur

Sur cette base, l'IDH corrigé s'obtient par :

$$IDH_c = 1/3 I_{pib_c} + 1/6 I_{ev} + 1/6 I_{duc} + 1/6 I_{di} + 1/6 I_{Bg}$$

#### IV. Modélisation empirique et résultats d'applications à la CEDEAO

Cette partie donne résultats d'application du nouvel indice aux économies de la CEDEAO. Mais avant d'en donner le contenu essentiel, elle revient sur les grands principes de formalisation empirique et l'estimation des composantes élémentaires. Par ailleurs, l'année 2006 été retenue car c'est l'année où nous avons les données les plus complètes pour les calculs nécessaires aux comparaisons.

Par ailleurs, ce choix se justifie parce que l'article se veut une contribution aux débats soulevés par les critiques de l'DH en 2006 par nombre de pays de la CEDEAO.

##### 4.1. Formalisation empirique du modèle

Au départ, la correction voulue devait reposer sur les données relatives à la répartition des revenus suivant la catégorie. Cette répartition catégorielle du PIB n'étant pas disponible, il s'est avéré impossible de procéder aux calculs de correction comme prévu. Pratiquement, cette approche ne permet pas de corriger les inégalités ni les sous-estimations possibles de la richesse nationale. L'indice de PIB retenu dans ce travail est donc le suivant :

$I_{pib}'_c = (Log(1 - i) * PIB - Log100)/(Log40000 - Log100)$  ; avec  $i$  l'indice d'inégalités de GINI.

L'IDH corrigé devient :

$$IDH_C = 1/3 I_{pib}'_c + 1/6 I_{ev} + 1/6 I_{duc} + 1/6 I_{di} + 1/6 I_{Bg}$$

## 4.2. Conception et calcul des composantes

### 4.2.1. Le PIB corrigé

La démarche consiste à calculer des indices spécifiques de la même manière que dans l'IDH, l'indice de PIB et pour la couche de la population la plus riche ( $I_{pa}$ ) et pour celle la plus pauvre ( $I_{pb}$ ) en termes de revenu. Soit  $Pa$  et  $Pb$  les rapports respectifs de la population la plus riche et celle la plus pauvre sur la population totale

L'indice de PIB corrigé des inégalités est alors obtenu, analogie faite à l'indice d'égalité de répartition relatif au revenu entre hommes et femmes dans l'IDH, par :

$$I_{pib}'_c = (Pa * I_{pa}^1 + Pb * I_{pb}^1)^{1*(1-k^9)}$$

Pour les besoins d'application, on peut considérer raisonnablement les 25% les plus riches et les 75% les plus pauvres de la population.

### 4.2.2. La Bonne gouvernance

La bonne gouvernance est appréhendée ici à travers la stabilité politique ( $Sp$ ), le respect des contrats légaux ( $Rcl$ ), l'efficacité du gouvernement ( $efgov$ ) et le respect des règles du marché ( $Rrm$ ). Pour le calcul de l'indicateur de bonne gouvernance, la stabilité politique et le respect des règles du marché sont pondérés doublement du fait que la stabilité politique conditionne tout le reste du processus de développement tandis que les règles du marché conditionnent la production et l'accumulation dans des conditions saines. Cet indicateur s'obtient alors par :

$$IBg = 1/3 * Sp + 1/3 * Rrm + 1/6 * Rcl + 1/6 * efgov.$$

---

<sup>9</sup> Facteur d'inégalité dans la répartition des revenus

- **la stabilité politique (*Sp*)** : sa mesure prend en compte quatre éléments fondamentaux que sont la stabilité du gouvernement, le niveau de violence en politique, les tensions ethniques et l'existence ou non de conflits intérieur ou extérieur. Selon les calculs de la Banque mondiale en 2006, les données sur la stabilité politique dans la CEDEAO pour les cinq dernières années sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau n°2. Indice de stabilité politique dans les pays de la CEDEAO

Pays	Indice de stabilité					
	2002	2003	2004	2005	2006	Ibase
Bénin	0,71	0,36	-0,04	0,29	0,38	0,83
<b>Burkina Faso</b>	<b>-0,39</b>	<b>0,04</b>	<b>-0,21</b>	<b>-0,01</b>	<b>-0,16</b>	0,65
Cap vert	0,65	0,97	1,11	0,73	0,89	1,00
Côte d'Ivoire	-1,81	-1,89	-2,16	-2,45	-2,09	0,00
Gambie	0,68	0,37	0,25	0,24	0,18	0,76
Ghana	-0,05	-0,01	0,05	0,29	0,23	0,78
Guinée	-1,30	-0,61	-0,87	-1,10	-1,72	0,12
Guinée Bissau	-0,70	-0,44	-0,34	-0,52	-0,59	0,50
Mali	0,19	0,22	0,33	0,03	0,01	0,70
Niger	-0,28	-0,14	-0,59	-0,39	-0,35	0,58
Nigeria	-1,71	-1,65	-1,81	-1,73	-1,99	0,03
Sénégal	-0,42	-0,41	-0,10	-0,12	-0,26	0,61
Sierra Leone	-0,95	-0,12	-0,38	-0,41	-0,46	0,55
Togo	0,01	-0,40	-0,43	-1,50	-0,86	0,41

*Source* : Banque Mondiale, 2006 ; calculs de l'auteur

En ramenant la base de comparaison entre **0 et 1 (Ibase)** en fonction de la performance minimale et maximale, il apparaît de ce tableau n°5 que le Burkina Faso a un indice de stabilité politique relativement élevé soit **0,65**. Ce qui le place à une distance de **0,35 point** de la meilleure performance enregistrée (Cap Vert). Malgré ce résultat appréciable, des efforts restent donc encore à faire.

- **le respect des règles du marché (*Rrm*)** : c'est un indice qui mesure la capacité des Etats à formuler et assurer l'application de politiques et mesures permettant un développement du secteur privé.

Le tableau ci-après donne la situation sur cet indicateur dans la CEDEAO pour les cinq dernières années.

Au regard des données relatives à cet indice (tableau n°3 ci-dessous), il ressort que le Burkina Faso peut être considéré comme une référence en matière de respect des règles de fonctionnement du marché et de promotion de politique visant l'assainissement du climat des affaires et le développement du secteur privé. En effet, l'indice relatif à ce volet

atteint le niveau de 0,70. Il faut noter tout de même que des efforts restent encore à faire pour rejoindre les pays comme le Sénégal (0,81), le Cap Vert (0,88) et le Ghana (1).

**Tableau n°3. Indice de respect des règles du marché dans la CEDEAO**

Pays	respect des règles du marché					
	2002	2003	2004	2005	2006	IBase
Bénin	-0,39	-0,53	-0,51	-0,45	-0,37	0,73
<b>Burkina Faso</b>	<b>-0,11</b>	<b>-0,27</b>	<b>-0,26</b>	<b>-0,44</b>	<b>-0,40</b>	0,70
Cap vert	-0,20	-0,19	-0,30	-0,23	-0,21	0,88
Côte d'Ivoire	-0,47	-0,71	-0,89	-1,00	-1,09	0,03
Gambie	-0,54	-0,47	-0,36	-0,47	-0,38	0,72
Ghana	-0,38	-0,31	-0,41	-0,12	-0,09	1,00
Guinée	-0,92	-1,11	-1,10	-0,89	-1,05	0,07
Guinée Bissau	-0,97	-0,91	-1,14	-1,11	-1,06	0,06
Mali	-0,39	-0,45	-0,46	-0,47	-0,41	0,69
Niger	-0,63	-0,69	-0,60	-0,48	-0,56	0,54
Nigeria	-1,18	-1,12	-1,28	-0,92	-0,89	0,22
Sénégal	-0,23	-0,23	-0,24	-0,32	-0,29	0,81
Sierra Leone	-1,30	-1,26	-1,14	-1,04	-1,12	0,00
Togo	-0,74	-0,75	-0,80	-0,87	-0,89	0,22

Source : Banque Mondiale, 2006 ; calculs de l'auteur

- **respect des contrats légaux (Rcl)** : il mesure le niveau de respects des lois et règles de la société. Les informations collectées donnent les résultats résumés dans le tableau suivant.

**Tableau n°4 : Données sur l'indice de respect des contrats légaux dans la CEDEAO**

Pays	respect des contrats légaux					
	2002	2003	2004	2005	2006	IBase
Bénin	-0,37	-0,56	-0,64	-0,66	-0,54	0,46
<b>Burkina Faso</b>	<b>-0,59</b>	<b>-0,58</b>	<b>-0,58</b>	<b>-0,59</b>	<b>-0,49</b>	0,48
Cap vert	0,13	0,13	0,28	0,37	0,61	1,00
Côte d'Ivoire	-1,29	-1,47	-1,44	-1,57	-1,51	0,00

Gambie	-0,27	0,18	-0,24	-0,26	-0,28	0,58
Ghana	-0,17	-0,20	-0,30	-0,20	-0,13	0,65
Guinée	-0,95	-1,07	-1,19	-1,26	-1,40	0,05
Guinée Bissau	-1,12	-1,24	-1,14	-1,29	-1,22	0,14
Mali	-0,34	-0,04	-0,14	-0,17	-0,32	0,56
Niger	-0,80	-0,78	-0,83	-0,88	-0,87	0,30
Nigeria	-1,50	-1,66	-1,58	-1,40	-1,27	0,11
Sénégal	-0,14	-0,26	-0,22	-0,19	-0,33	0,56
Sierra Leone	-1,33	-1,28	-1,17	-1,19	-1,21	0,14
Togo	-0,70	-0,96	-1,02	-1,09	-1,03	0,23

Source : Banque Mondiale, 2006 ; calculs de l'auteur

Dans ce domaine qu'est le respect des contrats légaux et des règles de la société, les performances du Burkina Faso semblent moins bonnes comparativement aux deux éléments précédents. En effet, l'indice calculé est inférieur à la moyenne (**0,48 cf. tableau n°4**). Comparativement aux autres pays, il se positionne moins bien. Pour atteindre le pays leader, il devrait encore travailler à gagner **0,52 points** d'indice.

- **efficacité du gouvernement (*efgov*)** : cet indicateur mesure la qualité des services publics, la qualité du service civile et son indépendance vis-à-vis de la pression politique et la crédibilité de l'Etat. Selon le rapport de la Banque Mondiale en 2006, l'efficacité gouvernementale dans la CEDEAO pour les cinq dernières années se présente ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-après.

Tableau n°5 : Indice d'efficacité gouvernementale dans les pays de la CEDEAO

Pays	respect des contrats légaux					
	2002	2003	2004	2005	2006	IBase
Bénin	-0,53	-0,36	-0,43	-0,68	-0,50	0,62
<u>Burkina Faso</u>	-0,72	-0,64	-0,56	-0,61	-0,79	0,46
Cap vert	-0,16	-0,16	-0,06	-0,10	0,17	1,00
Côte d'Ivoire	-0,96	-0,92	-1,24	-1,38	-1,42	0,10

<b>Gambie</b>	-0,71	-0,54	-0,48	-0,70	-0,73	0,49
<b>Ghana</b>	-0,22	-0,25	-0,25	-0,10	0,05	0,93
<b>Guinée</b>	-0,94	-0,88	-0,97	-1,09	-1,44	0,09
<b>Guinée Bissau</b>	-1,23	-1,28	-1,54	-1,42	-1,16	0,25
<b>Mali</b>	-0,45	-0,23	-0,30	-0,45	-0,41	0,67
<b>Niger</b>	-0,87	-0,81	-0,78	-0,81	-0,79	0,46
<b>Nigeria</b>	-0,98	-0,82	-0,94	-0,91	-0,96	0,36
<b>Sénégal</b>	0,04	-0,19	-0,18	-0,13	-0,23	0,77
<b>Sierra Leone</b>	-1,54	-1,38	-1,28	-1,26	-1,10	0,28
<b>Togo</b>	-1,30	-1,36	-1,44	-1,43	-1,60	0,00

Source : Banque Mondiale, 2006

Au regard du tableau n°5, les observations faites au niveau des contrats légaux peuvent être également faites en ce qui concerne l'efficacité du gouvernement. Avec un indice de **0,46** inférieur à la moyenne (0,5), la qualité des services publics et civiles et leur indépendance restent en deçà des attentes comparativement au Cap vert, au Ghana qui ont des indices respectifs de **1** et **0,93**. Ainsi, **0,54** point le sépare du pays leader (**Cap Vert**)

#### **4.2.3. Les dépenses pour la régénération de l'environnement**

Les dépenses dans le domaine de la régénération de l'environnement ou des ressources naturelles peuvent être approximées par le niveau de superficie de terres protégées en l'absence d'autres informations plus pertinentes.

L'environnement est une composante fondamentale du bien être présent et future des populations. Elle constitue une source de croissance dont l'exploitation doit être gérée dans le temps en vue de ne pas pénaliser les générations futures et donner ainsi un sens au concept de développement durable. Les efforts des pays de la CEDEAO dans cette dynamique sont révélés par le tableau suivant :



Tableau n°6. Indice de gestion et de protection de l'environnement

Pays	Sup. terres-protégées	Rang
Gambie	0,069167	1
Bénin	0,038283	2
Côte d'Ivoire	0,027317	3
<b>Burkina Faso</b>	<b>0,0256</b>	<b>4</b>
Ghana	0,024533	5
Togo	0,01875	6
Sénégal	0,01795	7
Guinée	0,0152	8
Niger	0,011067	9
Nigeria	0,010083	10
Sierra Leone	0,006517	11
Guinée-Bissau	0,004333	12
Mali	0,003533	13
Libéria	0,002122	14
Cap-Vert	0,000333	15

Le Burkina, suivant l'indicateur environnemental est classé 4<sup>ème</sup> dans la CEDEAO. Cela s'explique par le fait que depuis la période révolutionnaire, le pays a initié d'énormes efforts dans la protection de l'environnement matérialisés à travers les trois luttes que sont :

- la lutte contre la coupe abusive du bois
- la lutte contre la divagation des animaux
- la lutte contre les feux de brousse.

Avec la prise de ces nouveaux aspects, cet indicateur qui intègre un peu mieux le concept de développement durable et de bonne gouvernance nous paraît plus à même de cerner, dans une certaine mesure, le niveau de développement des nations et de permettre des comparaisons internationales relativement plus justes. Cependant, même si les corrections permettent de faire des avancées significatives, les critiques évoquées dans la théorie mettent en évidence la nécessité de poursuivre la recherche en revenant sur certaines questions fondamentales.

#### 4.3. Implications sur le positionnement du Burkina Faso dans la CEDEAO

Chaque année, le PNUD calcule pour l'ensemble des pays l'indice de développement publié à travers le rapport sur le développement humain durable. En considérant ce rapport, de 1990 à 2006, la position du Burkina Faso a évolué de la manière suivante (cf. tableau n°7) :

**Tableau n°7. Position du Burkina Faso selon l'IDH de 1990 à 2006**

Année	IDH <sup>10</sup>	Position mondiale	Rang CEDEAO
1990	0.308	169/177	11
1995	0.312	172/174	12
2000	0.330	175/177	12
2004	0.342	175/177	12
2006	0,342	174/177	11

Source : Auteur / PNUD

Le Burkina Faso occupe donc invariablement la position de 170 à 175<sup>ème</sup> depuis les années 1990, soit après 16 ans. En référence donc à l'IDH, l'économie burkinabè stagne. A notre avis, cela contredit les constats d'avancées significatives relevées par la communauté internationale y compris le PNUD. Cette situation ne suscite-t-il pas un certain nombre d'interrogations quant à la pertinence de cet indicateur, des indicateurs ?

En prenant en compte les inégalités dans la répartition des revenus grâce à l'indice de Gini et en intégrant les aspects environnementaux dans l'IDH, l'étude a abouti à un indice amélioré à notre sens. Son utilisation donne le classement suivant :

**Tableau n°8 : Position du Burkina Faso selon l'Indice non corrigé et corrigé (2006)**

Pays	IDH <sup>11</sup>	Rang	IDH <sub>c</sub>	Rang	Evolution du rang
Bénin	0,428	8	0,344	6	- 2
<b>Burkina Faso</b>	<b>0,342</b>	<b>11</b>	<b>0,344</b>	<b>5</b>	<b>- 6</b>
Cap-Vert	0,722	1	0,516	1	0
Côte d'Ivoire	0,421	9	0,292	8	- 1
Gambie	0,479	4	0,421	2	- 2
Ghana	0,532	2	0,406	3	+ 1
Guinée	0,445	7	0,239	11	+ 4
Guinée-Bissau	0,349	10	0,171	13	+ 3
Mali	0,338	12	0,270	9	- 3
Niger	0,331	14	0,241	10	- 4
Nigeria	0,448	6	0,224	12	+ 6
Sénégal	0,460	5	0,386	4	- 1
Sierra Leone	0,335	13	0,148	14	+ 1
Togo	0,495	3	0,316	7	+ 4

Source : Calculs de l'auteur

La dernière colonne du tableau 7 donne l'évolution (en termes de classement) des différents pays de l'UEMOA lorsqu'on établit une comparaison entre le rang IDH du PNUD et le rang obtenu avec le nouvel indicateur. Les signes de cette colonne sont obtenus par

<sup>10</sup> www.undp.org

<sup>11</sup> Rapport sur le développement humain, PNUD 2006

différentiation des deux rangs. Le signe positif (-) montre donc une progression alors le négatif (+) montre une régression.

Au regard des résultats, les pays comme le Nigeria, la Guinée, et le Togo régressent par rapport à la position qui était la leur dans le classement IDH-PNUD.

La régression la plus importante est enregistrée pour le Nigeria qui perd 6 points en termes de classement. Un approfondissement des analyses montre que ce recul s'explique principalement par la faiblesse de la gestion de l'environnement et de l'Indice de stabilité politique qui prend en compte la stabilité du gouvernement, le niveau de violence en politique, les tensions ethniques et l'existence ou non de conflits intérieurs ou extérieurs

Dans une certaine mesure, un regard sur la situation réelle (tensions ethniques, conflits internes autour du pétrole...) de ce grands pays permet de se rendre compte que ce résultat traduit une certaine réalité.

En ce qui concerne le Togo, le recul enregistré semble être le résultat de la faiblesse de l'Indice d'efficacité du gouvernement qui prend en compte la qualité des services publics, la qualité du service civil et son indépendance vis-à-vis de la pression politique et la crédibilité de l'Etat. Un homme averti sur la situation sociopolitique du Togo se rendra vite compte que des conclusions analogues au Nigeria peuvent être tirées.

Mais contrairement à ces deux pays, d'autres pays comme le Niger, le Mali, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Bénin et le Burkina Faso enregistrent des progrès par rapport à leurs classements initiaux respectifs. La plus grande progression en termes de classement a été relevée pour l'économie burkinabè. Comparativement à l'IDH du PNUD, le Burkina Faso progresse de **0,02 point** d'indice et occupe le **5<sup>ème</sup>** rang au niveau de la CEDEAO. Ce qui fait un progrès de **6 points** par rapport au classement PNUD.

Au regard des composantes, cette situation s'explique par les relatives bonnes positions du pays au niveau de la stabilité politique, le respect des règles du marché et les efforts consentis pour une gestion rationnelle et la protection de l'environnement ; situation qui correspond également à une certaine réalité de cette économie.

Aussi, malgré la nécessité d'approfondir les recherches, cette piste en termes d'indice correspond à une certaine réalité socioéconomique. Il a en plus l'avantage de considérer en plus des composantes de l'IDH-PNUD, l'environnement qui est une variable de plus en plus reconnue du progrès social et de la performance économique.

### Conclusion

Dans le but de suivre la marche des économies du monde, différentes théories économiques se sont développées dans le sens de la construction d'instruments de mesure du développement économique. Ainsi, du taux de croissance comme mesure du développement, on est passé aux indicateurs composites qui se veulent plus pertinents et plus proches de la réalité. Cependant, il faut noter que des insuffisances demeurent et la problématique de l'évaluation du progrès social et économique reste un vaste terrain de recherche.

En essayant de corriger les insuffisances des indicateurs élaborés antérieurement, la présente étude a construit divers indicateurs qui font ressortir les principaux constats suivants. La position du Burkina Faso varie sensiblement selon la plus ou moins grande complétude de l'indicateur utilisé. Par ailleurs, lorsqu'on considère les indicateurs sectoriels, dans bien de domaines, l'économie burkinabè occupe une place appréciable. Toutefois, cette position se dégrade lorsqu'on prend la situation d'ensemble (Indice composite). De l'analyse des données, cette situation s'explique entre autres par la faiblesse du niveau de l'éducation, de l'espérance de vie, du revenu par tête, du taux d'assainissement et de certains aspects de la gouvernance tels que la corruption, le respect des promesses etc.

Ce qu'il faut également retenir c'est l'amélioration relative de la position burkinabè lorsqu'on prend en compte certains aspects fondamentaux du développement. Selon le PNUD, l'IDH du Burkina Faso en 2006 est de **0,342**. Mais, en procédant à certaines corrections cet indice augmente de **0,02** point d'indice pour se situer à **0,344**. La prise en compte de ces nouveaux éléments entraîne des bouleversements au niveau des classements et fait passer l'économie burkinabè du **12<sup>ème</sup>** au **5<sup>ème</sup>** rang au niveau de la CEDEAO. Ces résultats donc confirment la nécessité de l'approfondissement de la réflexion dans ce domaine capital.

### Références Bibliographiques

- Banque Mondiale (2006), Rapport sur le développement dans le Monde, Washington
- CNUCED (2001), world Investment report 2001, p: 291-292
- Arrow Kenneth (1962), "Economic Welfare and the Allocation of Resources for Invention", in NBER conference n°13, The Rate and Direction of Inventive Activity: Economic and Social Factors, Princeton University Press, p.609-625
- Mc. Gillivray (1991), "The Human Development Index: Yet Another Redundant Composite Development Indicator?" World Development 19 (10), pages 1461-1468.
- Michael Walzer (1997), Sphère de justice, Edition seuil, Paris, 1997.
- Nations Unies (2007), Indicateurs de Développement Durable, NU, 2007.
- OCDE (2001), Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social ", 2001
- OCDE (2005), Les Indicateurs de l'OCDE 2005, OCDE 2005
- Samuelson Paul A. et al, (1995), "Economics of forestry in an evolving society", *Economic Inquiry* XIV, pp. 466–492.
- R. Putnam (1995), "Bowling alone: America's declining Social Capital ", *The Journal of Democracy*, January 1995.
- Saith et Harris-Wite (1999), "The Gender Sensitivity of Well-Being Indicators", *Development and Change* 30: 465–497.
- Sen A. (2000), Development as freedom, Anchor books, 2000.
- Sen A. (1999), L'économie est une science morale, La découverte 1999.
- Sen A. (1999), La possibilité du choix social - Conférence Nobel ", Revue de l'OFCE n° 70, juillet 1999
- William Petty (1664), the Political Arithmetic